

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2021**

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Christian GIBIER, Christian COLLOT, Valery FARCY, Stéphane PERTUISOT, Mmes Véronique BECART, Isabelle COQUILLE, et Karine GIBAUD

Étaient absents : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Ludovic STIOT ayant donné pouvoir à M. Francis DRUMINY,

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'anticipation des effets du changement climatique, le SDDEA et sa Régie ont travaillé à la mise en place d'une stratégie globale d'adaptation pour assurer la pérennité et la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle sur son périmètre.

DECIDE :

DE PARTICIPER à la mise œuvre de la Stratégie 2100 initiée par le SDDEA et sa Régie ;

D'ACCEPTER son intégration au schéma d'alimentation en eau potable d'Armanche ;

APPROUVE le rapport de gestion du Conseil d'administration 2020 de SPL-Xdemat

DECIDE de louer, le local communal 10 rue de la Mairie à compter du 1^{er} FEVRIER 2022 et **FIXE** les conditions de location,

Considérant le programme d'aménagement forestier 2006-2025 approuvé en 2007,

DEMANDE l'inscription à l'état d'assiette 2021 des parcelles 21 et 32 de la forêt communale,

FIXE la destination et les conditions d'exploitation des produits,

MET à disposition du SDEA -à titre gratuit- les biens nécessaires à l'implantation d'une borne de recharge rapide.

EFFECTUE des modifications budgétaires,

Ouvre des crédits au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs

Ouvre des crédits au compte 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles

Ouvre des crédits au compte 28041582-Autres groupements - Bâtiments et installations

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur le Maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,